

Monsieur le Président de la République,

La France a accueilli à Paris, le 15 janvier dernier, soixante-dix pays et organisations internationales pour une conférence internationale pour la paix au Proche-Orient. Cette conférence fut l'occasion de réaffirmer solennellement l'attachement de la communauté internationale à la solution à deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité, paramètre fondamental pour la reprise de négociations bilatérales entre les parties, gelées depuis avril 2014.

Cependant, au terme de cette conférence qu'il convient de saluer, s'ouvre une période lourde d'incertitudes au Proche-Orient. Le président américain a fait connaître sa volonté de revenir sur le statu quo observé jusqu'alors par les pays occidentaux en transférant l'ambassade américaine en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem. Forte de ce soutien, la Knesset vient de voter la légalisation des colonies sauvages de Cisjordanie, au mépris du droit international, et notamment de la résolution 2334 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies au mois de décembre dernier. Cette loi est un pas de plus vers l'annexion de la Cisjordanie.

Dans ce contexte, la France ne peut rester silencieuse. Les 2 et 11 décembre 2014, l'Assemblée nationale et le Sénat avaient adopté deux résolutions invitant le Gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine. A cette occasion, Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères et du développement international, avait engagé la diplomatie française en affirmant : « en cas d'échec, la France devra reconnaître l'Etat de Palestine ». Si son communiqué final rappelle les grands paramètres du règlement du conflit, la conférence de Paris n'a ni permis de réunir les principaux intéressés, Israéliens comme Palestiniens, ni abouti à des mesures concrètes permettant de progresser dans les négociations de paix.

La France doit marquer sa volonté de sortir de l'impasse sur ce conflit en réaffirmant solennellement, au nom du droit inaliénable à l'autodétermination, que le peuple palestinien est fondé à se doter d'un Etat. Il en va du respect du droit international comme de la sécurité d'Israël.

Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le président, « seules les négociations bilatérales peuvent aboutir ». Il est donc temps que ces négociations se déroulent sur un pied d'égalité, d'Etat à Etat. La France ne peut prôner dans ses expressions officielles la solution à deux Etats et n'en reconnaître qu'un seul. Nos actes doivent désormais suivre nos mots.

Monsieur le président, montrez-vous à la hauteur de l'enjeu et ne manquez pas ce rendez-vous avec l'Histoire, en reconnaissant dès à présent l'Etat de Palestine.